
Économie

Le projet de forfaitisation de la ressource des Ehpad présenté par le ministère inquiète le secteur

Publié le 09/02/16 - 14h52 - HOSPIMEDIA

Dans une lettre à Laurence Rossignol, neuf organisations du secteur médico-social font part de leurs inquiétudes quant à l'application de la réforme de la tarification Ehpad. En cause, un processus de concertation considérablement allégé par rapport à 2015 et un projet de décret qui mettrait en péril le système de l'habilitation à l'aide sociale.

Les travaux sur les décrets d'application de la nouvelle tarification Ehpad ne conviennent aux fédérations ni sur la forme ni sur le fond. Dans un [courrier](#) du 1^{er} février adressé à Laurence Rossignol, secrétaire d'État à la Famille, à l'Enfance, aux Personnes âgées et à l'Autonomie, neuf fédérations* font part de leurs "*inquiétudes partagées, tant sur les modalités de concertation [...] que sur les premières propositions qui [leur] ont été présentées*".

Lancé officiellement le 21 janvier dernier avec une première réunion entre le cabinet de Laurence Rossignol et les fédérations (réunion dite groupe contact), le travail sur les textes d'application devrait s'achever en mai prochain pour publication annoncée en septembre 2016 (lire ci-contre). Si les organisations "*ont accueilli favorablement cette invitation à réfléchir, ensemble, à la simplification des modalités d'allocations des ressources aux Ehpad*", ces dernières déplorent un nouveau processus de concertation, prévoyant de ne réunir le groupe contact qu'à trois reprises : soit au lancement, à mi-parcours et lors de la clôture des concertations — les travaux techniques se déroulant pour leur part dans le cadre d'un groupe interadministratif.

Rouvrir les travaux techniques aux fédérations

"*Nous regrettons que la méthode déployée par votre cabinet au cours de l'année 2015, dans le cadre de la concertation sur le projet de loi, ne soit pas reconduite cette année s'agissant de l'élaboration de textes à enjeux majeurs pour les établissements*", écrivent-elles. Arguant des impératifs d'anticipation et d'appropriation des futurs modèles à déployer, les fédérations demandent à être cette année encore associées aux travaux techniques — travaux où l'absence de l'Assemblée des départements de France (ADF) a par ailleurs été remarquée. Un "*fait marquant*" pour les organisations, qui rappellent qu'une telle réforme "*ne peut aboutir en l'absence de l'un des financeurs principaux*". Contactée par Hospimedia, l'ADF évoque une "*explication simple et calendaire*", les réunions ayant été programmées "*de manière unilatérale [par le cabinet]*". Pas d'inquiétude à avoir sur leur implication dans le dossier à l'en croire, "*pour la suite, nous comptons bien jouer pleinement notre rôle et être présents*", assure l'assemblée.

Quant aux propositions présentées par le cabinet, là aussi, l'inquiétude prédomine. En cause, la forfaitisation de tout ou partie de la ressource des établissements qui, soulignent les signataires de la lettre, "*aura nécessairement un impact sur le tarif hébergement acquitté par les résidents payants, et partant, risque de mettre en péril le modèle de l'habilitation à l'aide sociale, majoritaire parmi les établissements que nous représentons*". Dans ce contexte, les fédérations et associations appellent à la réalisation, "*incontournable*", d'une étude d'impact du modèle envisagé sur le prix payé par les résidents et leurs familles. Et de solliciter ainsi un nouvel échange avec Laurence Rossignol sur le projet de réforme du modèle d'habilitation à l'aide sociale. D'après le cabinet, les

demandes formulées "*ne soulèvent pas de difficultés particulières*". Aussi les fédérations devraient-elles recevoir un retour prochainement. En cours de rédaction, la teneur de la réponse n'a quant à elle pas été communiquée.

Agathe Moret

* Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), Association nationale des centres hospitaliers locaux (ANCHL), Croix-Rouge, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap), Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), Générations mutualistes, Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) et Uniopss

Tous droits réservés 2001/2016 — HOSPIMEDIA
